Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260605-D2026_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 29 mai 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER, M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : M. Thierry GUILLOU

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 11

ÉLECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE (- 1 000 HAB.). DELIBERATION

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures,

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Coralie LE MERRER, Monsieur Gérard MONNIER, Monsieur Loïc BERTHOU, et Monsieur Aurélien LE CHALONY. La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Élection du délégué et de ses suppléants :

Titulaire :
Les candidatures enregistrées : Gildas LE BEVER // Lydia LE CHARLÈS

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Délégué Titulaire :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1 nul
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260605-D2026_06_02-DE

→ *Gildas LE BEVER : 6*
→ *Lydia LE CHARLÈS : 4*

Suppléants *:*
Les candidatures enregistrées :
Liste : Lydia LE CHARLÈS, Caroline KERAMBRUN, et Michel PILARD

Délégués Suppléants :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

→ Lydia LE CHARLÈS, Caroline KERAMBRUN, et Michel PILARD : 11

Ont obtenu :
- Monsieur *Gildas LE BEVER* ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.
- Madame Lydia LE CHARLÈS, Madame Caroline KERAMBRUN, et Monsieur Michel PILARD ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS
Côtes-d'Armor